



FLSH B
Ben M'sik
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Ben M'sik Casablanca
Université Hassan II de Casablanca



AnTeSaPer

الجمعية المغربية للدراسات والبحوث في العلوم الإنسانية
MAGHREBIAN SOCIETY OF HUMANITIES AT TUNIS



La négociation

entre

**le Maghreb et l'Europe méditerranéenne
du Moyen Age au XX^e siècle**

Actes du colloque de Sousse, les 2-1 mars 2019
Projet de coopération tuniso-marocain 17 /TM/ 01

Textes réunis et présentés par:
Hayet AMAMOU, Leila MAZINE et Mehdi JERAD

Remarques conclusives de:
Sadok Boubaker

Prix : 35dt



GLD
Tunis 2022

Réflexions sur l'analyse historique des processus de négociation: Tunis ottomane et la pression coloniale en 1871

Nora Lafi

(Leibniz-Zentrum Moderner Orient, Berlin)⁽¹⁹⁾

La négociation en sciences sociales: émergence d'un paradigme et d'une posture

Analyser les négociations, leur nature, leur déroulement et codification, leur place dans les mécanismes du gouvernement, de la décision, de la réforme et dans la formulation des modalités d'interaction entre individus, institutions, groupes, nations et aires culturelles constitue pour les sciences sociales un des horizons les plus féconds de la recherche contemporaine. L'objet du présent article est de contribuer à ces réflexions sous l'angle d'une analyse historique des processus de négociation relatifs à la transformation du cadre social et institutionnel tunisien dans le contexte des réformes de la fin de la période ottomane et de la montée des pressions coloniales exercées par les puissances européennes.

L'étude des négociations en sciences sociales s'est enrichie au cours des dernières décennies de contributions déterminantes, plaçant l'attention à cette dimension au cœur de l'analyse des

(19) Cette recherche a été préparée dans le cadre du programme HISDEMAB, consacré à l'historicité de la démocratie dans les mondes arabe et musulman.

interactions sociales⁽¹⁾. L'attention à la négociation est devenue une porte d'entrée en sociologie, mais aussi en science politique et en histoire pour analyser les processus de gouvernance, décision, transformation et réforme de manière dynamique, moins statique que ce qu'une seule attention aux acteurs et institutions ne permettait⁽²⁾. La négociation induit en effet son propre vocabulaire⁽³⁾, est grande productrice d'archives et peut être l'objet d'une micro-analyse à l'échelle de chacune de ses composantes. La négociation, analysée de manière précise, permet aussi de mettre en relief des stratégies, des pressions ou des mécanismes de construction de consensus selon les contextes. Des recherches ont aussi montré combien l'ambivalence pouvait constituer une stratégie de négociation et de pression⁽⁴⁾. Dans l'histoire des relations entre institutions locales et empires ou états centraux, des études récentes ont montré combien l'angle analytique de la négociation permettait de mettre en relief les données fondamentales des rapports de pouvoir, du façonnement des institutions, des stratégies des individus, du poids des idéologies ou

(1) Jean DE MUNCK, «Prendre au sérieux les négociations», *Négociations*, 2004, n°1-1, p. 5-11. Pour une discussion sur les racines intellectuelles de l'attention à la négociation en sociologie, voir, dans le même numéro: Olgierd KUTY, «Une matrice conceptuelle de la négociation: du marchandage à la négociation valorielle», *Négociations*, 2004, n°1-1, p. 45-62. Voir aussi: Reynald BOURQUE, Christian THUDEROZ, *SOCIOLOGIE DE LA NÉGOCIATION*, 2011, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 274 p. Pour une synthèse des travaux pionniers des années 1960 dans la sociologie anglo-saxonne, voir les travaux de ce sociologue suisse devenu (de manière révélatrice ?) théoricien américain de la négociation militaire agressive face à l'Union soviétique dans le cadre de la Guerre Froide et théoricien de l'idéologie néoconservatrice: Fred Charles IKLÉ, «Negotiation», *International Encyclopaedia of the Social Sciences*, Vol. 11/12, 1972, p. 117-120.

(2) Laurent MERMET, «Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexe», *Négociations*, 2019, 32, p.11-33. Voir aussi: Sophie ALLAIN, «La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale», *Négociations*, 2, 2004, p.23-41.

(3) Laurence DE CARLO, «Les différentes phases du vocabulaire de la négociation», *Négociations*, 7, 2007, p.89-98.

(4) Laurent MERMET, «L'ambivalence et l'ambiguïté, fondations mouvantes de la négociation», *Négociations*, 21, 2014, p. 147-160.

de l'adaptation des groupes au changement⁽⁵⁾. Des interprétations du concept de négociation dans un cadre diplomatique ont également été proposées⁽⁶⁾.

L'esprit du présent article est donc d'explorer ces dimensions au travers d'une étude précise de moments cruciaux dans la négociation entre la Tunisie, province ottomane depuis le 16^e siècle⁽⁷⁾, l'État central

(5) Par exemple: Indravati FÉLICITÉ, *Négociier pour exister: les villes et duchés du nord de l'empire face à la France*, Berlin, De Gruyter, 2016, 545p. ou Denis BOCQUET, *Rome ville technique: une modernisation conflictuelle de l'espace urbain*, Rome, Ecole française de Rome, 2007, 440p. et Maria Fernanda BILCAHO, «Négociation de la distance: les circuits de communication et de représentation des intérêts locaux (monarchie et empire portugais, XVII^e et XVIII^e siècles)», *Les Cahiers de Framespa: nouveaux champs de l'histoire sociale*, 30, 2019. En ligne: <https://doi.org/10.4000/framespa.5795> ainsi que Pauline GUÉNA et Sébastien MAZOU, «Fidélité politique et négociation impériale dans le *Stato da Mar* de Venise. Essai d'étude quantitative, 1463-1505», *Mélanges de l'école française de Rome (Moyen-Âge)*, 131-1, 2019. En ligne: <https://doi.org/10.4000/mefrm.4879>

(6) Voir, par exemple, Jeremy BLACK, *A History of Diplomacy*, Londres, Reaktion Books, 2010, 312p. Cet auteur disserte notamment sur l'influence durable dans les cercles diplomatiques et l'enseignement de ce métier des œuvres de Abraham VAN VICQUEFORT (*L'ambassadeur et ses fonctions*, 1681), François DE CALLIÈRES (*De la manière de négocier avec les souverains*, 1716) et Antoine PECQUET (*Discours sur l'art de négocier*, 1737).

(7) Sur les différentes phases de l'histoire ottomane de la Tunisie: Robert MANTRAN, «L'évolution des relations entre la Tunisie et l'Empire ottoman du 16^e au 19^e siècle», *Les cahiers de Tunisie*, 7-26, 1959, p.319-333; François ARNOULET, «Les rapports tuniso-ottomans de 1848 à 1881 d'après les documents diplomatiques», *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 47, 1988, p.143-152; Asma MOALLA, *The Regency of Tunis and the Ottoman Porte (1777-1814)*, Abingdon, Routledge, 2003, 200 p.; Mohamed El Aziz BEN ACHOUR, *Catégories de la société tunisoise*, Tunis, Institut national d'archéologie et d'art, 1989, 542p.; Ahmed SAADAOU, *Tunis, ville ottomane. Trois siècles d'urbanisme et d'architecture*, Tunis, CPU, 2001, 472p. et André RAYMOND, *Tunis sous les Mouradites. La ville et ses habitants au XVII^e siècle*, Tunis, Cérès, 2006, 338p., ainsi que Carl BROWN, «The Tunisia of Ahmed Bey, 1837-1855», Princeton, Princeton University Press, 1974, 410p. et Jean DE SERRES, *La politique turque en Afrique du Nord sous la Monarchie de Juillet*, Paris, Geuthner, 1929, 592p. Pour des réflexions sur le rapport de l'historien aux sources de l'écriture de l'histoire: Mabruk JIBAHI, «Du récit au manuscrit: éléments pour une auto-ethnographie historique» in Mohammed ALMUBAKER (dir.), *Pratiquer les sciences sociales au Maghreb*, Rabat, Centre Jacques Berque, 2014, p. 149-162.

impérial ottoman dans ses phases de réforme et de modernisation et les puissances européennes manifestant en ce tournant des années 1870 des appétits de nature coloniale depuis déjà plusieurs décennies. Plutôt que de parcourir une histoire diplomatique désormais bien documentée⁽⁸⁾, il s'agit ici de porter l'attention sur les modalités, les formes et le processus des négociations, entre pressions, menaces, réactions, adaptations et protections qui ont déterminé l'évolution de la province dans ces moments décisifs. Nous avons choisi de privilégier les sources archivistiques émanant des archives centrales de l'Empire ottoman à Istanbul (BOA), dont de nombreuses pièces concernant la période étudiée demeuraient inédites. L'objectif ici est de tenter d'analyser, grâce à l'attention à la négociation, le rapport de la société tunisienne aux multiples pressions extérieures et la manière dont celles-ci façonnent l'évolution du rapport au pouvoir, à la notabilité, au commerce, à la diversité, à l'Empire ou à la religion. Il s'agit ainsi de décrypter par ce biais des postures, rhétoriques et configurations dont la compréhension est essentielle pour l'interprétation des décennies suivantes et même du rapport de la société locale à toutes ces sphères.

(8) Voir, notamment: Jean GANIAGE, *Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, Tunis, Maison tunisienne d'édition, 1969, 619p.; Jean GANIAGE, «France, England and the Tunisian Affair», in Prosser GIFFORD et William ROGER LOUIS (dir.), *France and Britain in Africa: Imperial Rivalry and Colonial Rule*, New Haven, Yale University Press, 1971, 989 p., p. 35-72; Abdurrahman CAYCI, *La question tunisienne et la politique ottomane (1881-1913)*, Istanbul, Baha Matbaasi, 1963, 200p.; Khalifa CHATER, *Dépendance et mutations précoloniales: la régence de Tunis de 1815 à 1857*, Tunis, Presses universitaires, 1984, 660p.; Andreas TUNGER-ZANETTI, *La communication entre Tunis et Istanbul (1860-1913)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 300 p. Sur le contexte, voir aussi: Anne-Marie PLANEL, *Du comptoir à la colonie. Histoire de la communauté française de Tunisie (1814-1883)*, Paris, Riveneuve, 2015, 846 p. et Mahmoud BOUALI, *Le temps de la non-révolte (1827-1832)*, Carthage-Tunis, Société tunisienne de diffusion, 1978, 685 p.

Le contexte tunisien au tournant des années 1870: une pression coloniale croissante sur la province ottomane

La menace pour la province tunisienne que représente dès 1830 l'occupation de l'Algérie ottomane et la violente guerre de conquête française depuis Alger vers l'Est jusqu'en 1848 est perceptible dans les archives tant locales tunisiennes que centrales impériales durant toute la période. Tunis reçoit d'ailleurs de nombreuses réfugiées, souvent résistantes poursuivies par les autorités coloniales et de nombreux réfugiés tant musulmans que juifs.

Pour l'Empire ottoman, mais aussi pour toutes les organisations locales de la société qui incarnent l'ottomanité tunisienne (corporations, instances civiques), il y a à la fois une menace coloniale militaire aux portes de la Tunisie mais aussi une menace dans la transformation interne du rapport à l'Europe. Cette transformation n'est pas sans jouer sur la négociation locale des identités⁽⁹⁾. La montée des pressions européennes de type colonial en Tunisie est ainsi identifiée et perçue tout au long de ces décennies. La rivalité entre consuls britannique, français, italiens pré-unitaires puis italien à partir de 1860, allemands pré-unitaires puis allemand à partir de 1871 a une forte influence sur le jeu local des factions, sur les rapports avec l'état central impérial et sur la mise en place et les modalités d'application de réformes ottomanes elles-mêmes conçues dans une négociation entre Istanbul et les provinces comme une manière de renforcer l'empire face à la menace coloniale. Par ailleurs, tout au long du 19^e siècle la province tunisienne renforce son réseau de représentants (commerciaux mais

(9) Sur cet aspect: Fatma BEN SLIMANE, «Définir ce qu'est être Tunisien: litiges autour de la nationalité de Nessim Scemama (1873-1881)», *REMMM*, 137, 2015, p. 31-48. Sur les périodes précédentes: Taoufik BACHROUCH, *Formation sociale barbaresque et pouvoir à Tunis au XVII^e siècle*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1977, 252p.; Mohamed El-Aziz BEN ACHOUR, «Pouvoir central et gestion urbaine: l'exemple de Tunis au XVIII^e siècle», in *La Città Mediterranea, Actes du colloque de Bari*, Naples, Istituto Universitario Orientale, 1993, p. 287-298; Sadok BOUBAKER, «Négoce et enrichissement individuel à Tunis du XVII^e au début du XIX^e siècle», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 50-4, 2003, p. 29-62.

aussi officieusement diplomatiques) à l'étranger, essentiellement en Europe⁽¹⁰⁾. Loin d'être une initiative uniquement centrale partie d'Istanbul et se répandant dans les provinces de manière hiérarchique et centrifuge, les réformes ottomanes ont été négociées localement dans leur nature et leurs modalités d'application, sur la base des structures institutionnelles et sociales existantes. Elles ont ainsi constitué une renégociation des caractères locaux de l'ottomanité et de l'implication impériale des notabilités locales⁽¹¹⁾. Dans le cas de la Tunisie, l'ensemble du processus de réforme se passe dans le contexte de visées coloniales européennes et les négociations locales incluent d'emblée ce type de pressions. L'interprétation locale des réformes ottomanes des *tanzimat* se doit donc de porter une attention

(10) Sur cet aspect: Mehdi JERAD, «Les agents des Beys de Tunis au 19^e siècle: entre intérêts de pouvoir et enjeux marchands», *Cahiers de la Méditerranée*, 98, 2019, p.113-129.

(11) Pour une interprétation des réformes ottomanes: Nora LAFI, «The Ottoman Municipal Reforms between Old Regime and Modernity: Towards a New Interpretative Paradigm», *First Eminönü International Symposium*, Istanbul, 2007, p.448-455. Sur les réformes en général, voir aussi: Serif MARDIN, «The Mind of the Turkish Reformers, 1700-1900», *The Western Humanities Review*, 14, 1960, p.413-436; Roderic DAVISON, *Reform in the Ottoman Empire, 1856-1876*, Princeton, Princeton University Press, 1963, 479p.; Stanford SHAW, «The Central Legislative Councils in the Nineteenth Century Ottoman Reform Movement before 1876», *International Journal of Middle East Studies*, 1-1, 1970, p.51-84; Halil NALCIK, *Application of the Tanzimat and its Social Effect*, Lisse, De Ridder, 1976, 33p.; Carter Vaughn FINDLEY, *Bureaucratic Reform in the Ottoman Empire: The Sublime Porte, 1789-1922*, Princeton, Princeton University Press, 1980, 347p.; Ilber ORTAYLI, *Tanzimat Devrinde Osmanlı Mahalli Idareleri (1840-1880)*, Ankara, Türk Tarih Kurumu, 2000, 265p.; Sur la négociation des réformes dans d'autres contextes: Bruce MASTERS, «The Political Economy of Aleppo in an Age of Ottoman Reform», *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 53, 2010, p.290-316.; John BRAGG, *Ottoman Notables and Participatory Politics: Tanzimat Reform in Tokat (1839-1867)*, Abingdon, Routledge, 2014, 304p.; Elizabeth THOMPSON, «Ottoman Political Reform in the Provinces: the Damascus Advisory Council in 1844-45», *International Journal of Middle East Studies*, 25, 1993, p.457-475.; Nora LAFI, «'Al-hadâtha wal-idâra al-hadâriyya fî Misr al-'uthmâniyya. As'ila wa tafsîrat», [Modernité et administration dans l'Egypte ottomane: questionnements et perspectives de recherche] in Nelly HANNA, Nasser Ahmed IBRAHIM (dir.) *Jadal al-mawdhû'iyahwa-al-dhâtīyah fî kitābat tārīkh Misr: dirāsāt muhdāh ilā al-mu'arrīkhah al-kabīrah Nillī hannā*[Objectivité et subjectivité dans l'historiographie de l'Egypte: études en l'honneur de Nelly Hanna], Le Caire, al-Hay'ah al-Misrīyah al-'Ammahlil-Kitāb, 2012,179p., p.263-273.

aux négociations en tant que sphère d'accommodation, mais aussi de distorsion sous pression, des réformes. Ces négociations ont inclus des intrusions étrangères insistantes et agressives dans les choix de réforme. Gouvernement local, justice⁽¹²⁾, gouvernance de la diversité, régulation de l'économie⁽¹³⁾, du travail, et de la dette, définition de l'individu et de ses droits, propriété, armée, éducation, santé, bâtiments publics, religion, tous les secteurs de la vie publique étaient concernés par ces négociations et les pressions afférentes. Dans chacun de ces domaines l'interprétation et la négociation du cadre local des *tanzimat* est l'objet d'interventions de la part des puissances européennes dont le but est de détacher la Tunisie de l'Empire et de renforcer les prérogatives de leurs citoyens et protégés dont les firmes investissaient dans la province⁽¹⁴⁾. Une lecture en termes de sciences sociales de ces négociations invite à porter une attention particulière non seulement à l'objet de celles-ci mais aussi à leur déroulement et à toutes ses modalités complexes: menaces, valeurs, identités, affiliations, réseaux de connivence, compromissions, stratégies, échanges, promesses, accords, sous-entendus, loyautés et trahisons, réseaux de connaissance, amitiés et inimitiés personnelles ou de groupe, enjeux cachés. C'est déjà le contexte des négociations et pressions précédant la proclamation du Pacte Fondamental de 1857 sous Mohammed Bey⁽¹⁵⁾. Le travail

(12) Sur cet aspect: Robert BRUNSCHVIG, «Justice religieuse et justice laïque dans la Tunisie des Deys et des Beys, jusqu'au milieu du XIXe siècle», *Studia Islamica*, 23, 1965, p.27-70 et Mohammed El Aziz BEN ACHOUR, «L'organisation de la justice religieuse sous les Husseinites», *I.B.L.A.*, 153, 1984, p.57-92.

(13) Voir: Nora LAFI, «Workers vs Machines: Ottoman Tunis Between Industrialisation and Colonisation», *International Development Policy*, 8, 2017, p.37-60.

(14) Voir, par exemple: André RAYMOND, «Les tentatives anglaises de pénétration économique en Tunisie (1856-1877)», *Revue historique*, 214-1, 1955, p. 48-67.

(15) Sur le Pacte, la constitution et leurs contextes respectifs: Khélifa CHATER, «Le constitutionalisme en Tunisie au 19^e siècle», *Revue tunisienne*, 12, 1975, p.40-43; Carl BROWN, *Consult Them in the Matter: A Nineteenth-Century Islamic Argument for Constitutional Government*, Fayetteville, University of Arkansas Press, 2005, 158p.; Armand MAAREK, «Le pacte fondamental et les réformes à travers les archives diplomatiques françaises» in Denis COHEN-TANNOUDJI, (dir.), *Entre orient et occident. Juifs et Musulmans en Tunisie*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2007, p.133-54; Julia CLAN-

du Grand Vizir Mustapha Khaznadar (Giorgios Stravelakis) (1817-1878) entouré des réformateurs Khereddine (1822-1890)⁽¹⁶⁾, des généraux Hussein et Rustum et des notables religieux Mohammed Bayram IV et Mahmoud Kabadou se fait sous la constante influence et même souvent la menace (de rétorsions financières ou politiques voire d'intervention militaire) des consuls Léon Roches et Richard Wood. Les textes Ottomans de 1839 (*Hatti-Cherif*) et de 1856 (*Hatti-Humayoun*), donnant le cadre de la réforme, sont ainsi interprétés sous pression. La négociation à Tunis est déjà une chambre d'accommodement des impulsions réformatrices impériales à l'aune des pressions coloniales. Tunis est aussi un lieu où la réforme est inventée par cette génération de réformateurs de manière créative. La proclamation du Pacte est lue au Palais du Bardo par le chroniqueur Ibn Abi Dhiyf, signe de l'imbrication entre fonctionnements locaux hérités de l'ancien régime et modalités de modernisation. Le travail de la commission mise en place par M. Khaznadar, préalable à la proclamation de la Constitution de 1861 se fait lui aussi dans le contexte de considérables pressions. Les troubles des années 1860 sont à interpréter dans cette perspective, avec l'action d'opposants,

CY-SMITH, *Mediterraneans. North-Africa and Europe in an Age of Migration (c.1800-1900)*, Berkeley, University of California Press, 2010, 500p.; Hafidha CHÉKIR, «Les sources d'inspiration de la Constitution tunisienne de 1861» in Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'Islam*, Paris, La Découverte, 2006, p.71-88; Hedi SAIDI, «Le Protectorat et le droit: la Régence de Tunis entre la charte de 1861 et le système colonial français», *Insaniyat*, 65-66, 2014, p.239-257. Sur les troubles de l'année 1857: Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), ministère des Affaires étrangères, consulat de Tunis, 71 PO 1 332 1582-1887 n. 332 'Emeutes populaires' et Nora LAFI, «Challenging the Ottoman Pax Urbana: Intercommunal Clashes in 1857 Tunis», in Nelida FUCCARO (dir.), *Violence and the City in the Modern Middle East*, Stanford, Stanford University Press, 2016, p.95-108.

(16) Sur Khereddine / Kheirdeddine / Khayr al-Dîn / Hayreddin / خيرالدين: Mohamed Salah MZALI et Jean PIGNON, «Documents sur Khereddine», *Revue tunisienne*, 1934-1935-1938-1940, p. 177-347, 51 et suivantes, 79 et suivantes, 71-251; Gérard VAN KRIEKEN, *Khayr al-Dîn et la Tunisie (1850-1881)*, Leyde, Brill, 1976, 322p.; Atillâ ÇETIN, *Tunuslu Hayreddin Paşa, Kültür Bakanlığı, Osmanlı Eserleri*, Ankara, Kültürve Turizm Bakanlığı, 1988, 379p.; Mongi SMIDA, *Khereddine, ministre réformateur (1873-1877)*, Tunis, Maison tunisienne d'édition, 1970, 427 p.

de factions et d'agents provocateurs. Il en va de même de la révolte de 1864, de ses conséquences et de la suspension de la constitution⁽¹⁷⁾.

Les documents de 1871 étudiés ici se situent dans la continuité de ces événements, ainsi que de celle de la grave crise agricole de 1867, qui a durablement affaibli la province tunisienne. Le contexte est celui des débats, controverses, polémiques et combats d'influence autour de la gestion financière risquée, voire de l'affairisme de M. Khaznadar (dont la chute aura lieu en 1873) en liaison avec la finance internationale ainsi que des accusations de compromission et malversations à son égard. La banqueroute de 1869 et la question de la dette sont à ce moment les thèmes principaux non seulement des négociations, mais aussi de toutes les politiques de l'appareil administratif local. La dette est de plus en plus perçue comme instrument de domination et les négociations comme biaisées par ce poids. Dans tout l'empire en général, l'équilibre entre endettement, investissement, projets de modernisation (infrastructures urbaines, réseaux de transport, équipements publics) et risque de soumission à un ordre externe, notamment par le biais des concessions est en jeu dans ces décennies. Pour ce qui concerne ces négociations, les réformateurs des années 1850 se sont repositionnés. Khereddine, en relatif retrait depuis 1862 en vient à présider la Commission financière anglo-franco-italienne imposée à la Tunisie dans le cadre de la gestion de son massif endettement en 1869. Le risque d'une véritable mise sous tutelle est éminemment prégnant. En 1871, quand se déroulent les négociations que nous analysons ici, la province tunisienne est donc au cœur de cette phase cruciale, qui voit aussi le rôle de la France redéfini en raison de sa défaite face à la Prusse. La

(17) Bice SALAMA, *L'insurrection de 1864 en Tunisie*, Tunis, Maison Tunisienne de l'Édition, 1967, 191p. Voir également: BoaHR. SFR. 3 ... doss 88 doc 32 31 5 1864; Ahmed IBN ABI DIAF, *Ithâf al-zamân bi-akhbâr mulûk tûnis wa 'ahdal-amân*, Tunis, Dâr al-'arabiyya lil-kitâb, 5 vol. vol. 5-6, 2004, p.112-157 et Taoufik BACHROUCH, *Rabi' al 'urbân, adwa' an asbâb thawra' 'Alî Ben Ghadhâham, sana 1864*, Carthage, Fondation nationale, 1991, 433 p.

Grande-Bretagne est assurément la puissance dominante, tissant de profonds réseaux mais en ce début d'année 1871, c'est l'Italie qui est à l'offensive, en envoyant sous le prétexte d'un litige commercial sa flotte militaire dans la baie de Tunis. Quant aux rapports internes à l'Empire ottoman entre Tunis et Istanbul, voire entre Tunis et tout un réseau d'autres provinces confrontées à des enjeux comparables, ils demeurent tout aussi cruciaux. L'influence étrangère vise cependant de manière intrusive les rouages mêmes de ce rapport, au travers des personnages l'incarnant ou de la définition des modalités juridiques et de souveraineté⁽¹⁸⁾ de ce rapport.

Les sources archivistiques: un regard sur la nature même de la négociation

Le dossier principal étudié ici est issu des archives centrales de l'empire ottoman à Istanbul (BOA, I.MMs.0042). Il est daté du mois d'avril 1871. Son contenu et sa nature même sont profondément révélateurs de la forme de la communication entre la province tunisienne et Istanbul: rapports fréquents et détaillés, lettres à différents échelons illustrant par les titulatures les hiérarchies et les fonctions, nombreux allers-retours de correspondances, ouverture de dossiers administratifs thématiques. L'administration stambouliote est en effet structurée autour de bureaux spécialisés dans le traitement des affaires provinciales (*majlis mahsus*). Ceux-ci, qui existaient depuis des siècles, ont vu leur fonctionnement réformé dans les années 1840 et 1850. Si l'essentiel des procédures est en continuité avec l'histoire longue de l'ancien régime administratif, le fonctionnement des bureaux a été modernisé et thématisé. En tête de dossier se trouve un résumé de l'affaire en langue ottomane rédigé par le secrétaire du bureau stambouliote dans le ministère

(18) Sur cette question: Nora LAFI, «Rattachement et autonomie locale: réflexions sur la ville ottomane» in Denise TURREL (dir.), *Villes rattachées*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003, p.99-112.

concerné, mais l'ensemble des pièces est livré dans les langues d'origine (ici essentiellement arabe, français diplomatique, anglais et italien). Autre point important, dont la prise en compte fait partie de la compréhension de ce qu'est une négociation dans ce contexte: un certain nombre des lettres envoyées par Tunis à Istanbul à cette époque ont été interceptées par les puissances étrangères (il y en a des traces dans les archives de ces pays respectifs); d'autres ont à l'évidence (ce que confirment les archives anglaises notamment) été écrites sous la dictée ou la semi-dictée, un consul étranger enjoignant (imposant) à un responsable local de présenter la question sous un jour particulier à son administration centrale. D'autres documents sont parfois passés au travers des mailles de cette négociation sous contrôle.

On peut ainsi porter une attention particulière à cette lettre (BOA, I.MMs.0042/1717)[Document 1] de Sadok Bey Pacha au Sultan Abdulaziz (1861-1876).

الفرقة وصلوا على حيدرنا وسركاننا في هذا اليوم المبارك

الارواح العلية اصلها في ابي جعفر اعداء اشدوا صعبا هاتذذ ذمها في شجر مطر اعداء ورويح عمار حيا في مكانها على الهيتون وادوية باظان من علقته ورويح عمة لعلها ابو موسى
 اولئك القلة في الصلابة القوية بالله واشية واشية من موج اذاح عنده نسلنا في جمانه وقيل في يوم ثور السلطنة القويصة في اعداء كاديرا خلع به امانيا وعمر اظانها فتدوم انظارها
 في اعور ابراهيم بيضا حماره لمرابي واهاليه بل عبادك موكرنا اليها القويصة في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون اما بصرا القوية الخاصة في كوه القلعة والرفاق
 باضهم وانتم في سلطانة على ما افتك عليه من مطر الرب جالسيه في ابراهيم الخلة العلية حلا اشد فعلى سلطاني وعمر باضها انما في وارحها الصلابة واهاليه ومعه اذامير انما كوهية
 ابراهيم اذ عيرته في القوية بيضا حماره مني اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب
 اري قوه في صلحها من اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب
 بالثبات اية وامه في اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب
 اذامير انما كوهية في صلحها من اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب
 اية اشد في صلحها من اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب
 في اشد في صلحها من اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب
 في اشد في صلحها من اشد في شجر مطر مني اظانها كوهية في اعداء في صلحها اشد اوكفون ورويح كوه الاية الهيتون كوهية في صلحها من مطر الرب

بسم الله الرحمن الرحيم
 ١٢٨٨ هـ
 ١٢٨٨ هـ

LMMS.0042

Datée du 5 Safar 1288 (26 avril 1871), elle répond dans sa forme à toutes les exigences scripturales de l'ottomanité. Le Bey s'adresse au Sultan des Sultans («*Sultan asalâtîn*»), Calife des Deux Mondes («*Khalifa Rabb al'Alamîn*») en énumérant l'ensemble de ses titres et qualités selon l'art d'écrire à l'ottomane dérivé des traités médiévaux arabes de correspondance officielle. Il demande l'aide d'Istanbul afin

que la province de Tunisie ne soit pas perdue et invoque pour cela l'argument du giron de l'Islam (*'alâdawâm al-islâm*). Dans cette correspondance, destinée à trouver de nouveaux ressorts d'ottomanité dans une négociation difficile au sujet des conditions financières imposées à la Tunisie par les puissances européennes, l'argument de l'appartenance religieuse prend une importance particulière. Négociant avec son propre Empire, le Bey s'extrait de la narration purement bureaucratique pour invoquer des arguments supérieurs. Point clé de la lettre et de cet aspect de la négociation, Sadok Bey demande au Sultan d'émettre un Firman solennel, dans la lignée de la lettre viziriale émise le 23 Rajab 1281 (22 décembre 1864) dans un contexte déjà de grande tension et de révolte, affirmant que l'Empire ottoman entend préserver et aider sa province tunisienne. Ce Firman serait pour les négociateurs tunisiens face à l'Europe un argument symbolique et politique de poids. Le même jour, Khereddine, qui préside la commission financière internationale et côtoie ainsi dans des négociations sous contrainte les représentants des puissances européennes, écrit (BOA, I.MMS.0042/1717/6)[Document 2] au Grand Vizir, lui demandant un soutien concret.

Handwritten notes in the top left corner.

Handwritten header text at the top center.

Main body of handwritten text in Arabic script, covering most of the page.

Handwritten signature or date at the bottom of the text.

I.MMS.0042

«Louange à Dieu ! Que la bénédiction et le salut de Dieu soient sur notre Seigneur et Maître Mohammed, sur sa Famille et sur ses compagnons! A Son Altesse le Grand Vizir dont la dignité est révérée par tous les hommes de distinction, A Celui qui généreusement accorde les bontés et les faveurs, A l'Illustre parmi les Personnages éminents, Au Noble et Généreux Mouchir, le haut et magnifique

Seigneur Mohammed Aly Pacha. Puisse sa gloire ressembler à un beau jardin aux fleurs resplendissantes et toutes les langues s'accorder toujours pour proclamer ses louanges !»

Dans cette lettre, Khereddine expose les difficultés financières et agricoles de la province de Tunisie, dans un contexte de grande sécheresse et d'épidémies, ainsi que la grande difficulté dans cette adversité, renforcée par l'aspect insistant des pressions européennes, à appliquer les réformes. La lettre dénonce l'ingérence française qui change l'esprit même des réformes modernisatrices dans chaque domaine. Khereddine déclare attendre une aide d'Istanbul, financière, diplomatique et politique, afin que les négociations en cours prennent un tour moins défavorable à la Tunisie et à son appartenance ottomane. Le dossier des archives stambouliotes comprend aussi, parmi ses 12 pièces, conformément aux usages administratifs et politiques ottomans, toujours en ce mois de Safar 1288, un long rapport (BOA. IMMS42/1717/8) [Document 3] de Khereddine à la Porte, dans lequel il expose en détail ses arguments et appelle l'Empire à l'aide contre les ingérences européennes.

Le dossier comprend également des versions française et ottomane de la lettre et du rapport, dont sont extraites les traductions ci-dessous. Alors que les lettres internes à la communication ottomane n'étaient pas systématiquement traduites, la version française est destinée aux diplomates ottomans dans leurs négociations internationales avec les ambassadeurs à Istanbul ainsi que dans les postes diplomatiques en Europe. Khereddine avance dans ce rapport certains arguments clés destinés à servir dans les négociations. Ils sont aussi des éléments issus de sa propre négociation avec Istanbul. Le ressort principal en est la dénonciation des modalités de l'ingérence étrangère. Le réformateur en fait une description historicisée, et renvoie le Grand Vizir Mehmed Emin Ali Pacha (1815-1871)⁽¹⁹⁾, lui-même grand inspirateur des réformes ottomanes, ancien traducteur diplomatique en français, ancien ambassadeur à Londres, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien membre du conseil des *Tanzimât*, et par-delà, le Sultan Abdulaziz (1830-1876), aux phases précédentes de l'avancée coloniale française en Afrique du Nord ottomane:

«Votre Altesse sait parfaitement que la France depuis 1830, pour servir une politique qui lui est toute particulière, a toujours essayé d'éloigner cette Régence de l'Empire des Califes, afin d'avoir pour voisin un état faible, sans appui et sans les moyens de s'opposer à ses exigences, et dont au besoin facilement s'emparer».

Khereddine avance aussi des arguments de diverses natures, devant servir dans des négociations, et tout d'abord à convaincre son propre Sultan de s'engager davantage, quant à la profonde appartenance ottomane de la province tunisienne. L'intention de l'auteur du rapport, qui est en contact permanent avec les négociateurs européens et donc aux premières loges pour saisir leur rhétorique,

(19) Sur la carrière de personnage: Suna Timur AGILDERE, «Les élites de la Sublime Porte, ou les médiateurs francophones du Bureau de la Traduction (Tercüme Odası) au XIX^e siècle», *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 38-39, 2007, p.183-191.

est de désamorcer et contredire des arguments fréquemment avancés par ceux-ci et destinés à éloigner Tunis d'Istanbul:

«Cet éloignement ne pouvait s'effectuer qu'en niant les droits de la Sublime Porte sur la Régence et comme elle ne pouvait méconnaître d'une manière absolue le lien qui les unit, elle a prétendu que l'union de la Tunisie à l'Empire n'était que religieuse et purement spirituelle par analogie à la théorie de la religion Chrétienne, qui sépare le pouvoir spirituel du pouvoir temporel. Mais cette théorie n'existe nullement dans la religion Musulmane, car le lien entre l'Empire des héritiers des Califes et les Principautés Musulmanes qui dépendent de lui comprend la juridiction politique et civile ainsi que la juridiction religieuse».

Sur ces bases, Khereddine expose sa vision de la philosophie politique des réformes et converge dans sa demande d'une prise de position officielle par le Sultan avec ce que Sadok Bey exposait dans sa lettre:

«Parmi les hauts fonctionnaires du gouvernement de la Régence il y a eu toujours des hommes courageux qui ont combattu cette dangereuse doctrine. Depuis la Révolution de 1281, son Altesse le Bey et tout son entourage sont persuadés que leur seul salut consiste dans l'union de la Tunisie à l'Empire. A cette époque, j'eus l'honneur de remplir auprès de la Sublime Porte une mission dont le but était de lui exposer les vœux de son Altesse et de tout le peuple tunisien et je fus assez heureux pour obtenir une lettre viziriale⁽²⁰⁾ qui réglait la position de la Régence de Tunis vis-à-vis de l'Empire».

Le réformateur insiste également sur le contexte particulier qui est celui dans lequel la France se trouve en ce début d'année 1871, avec les conséquences de la défaite de Sedan et l'onde de choc en Europe

(20) Sur les circonstances de la demande d'un Firman par Khereddine en 1864 et son repli sur une simple lettre viziriale, voir: François ARNOULET, «Les rapports tuniso-ottomans...», art. cité, p.147.

et dans le monde de la Commune de Paris. Il signale à Istanbul la prégnance toute particulière dans ce contexte des visées coloniales italiennes et prévient son administration de l'émergence aigüe de ce danger, de plus en plus explicite:

«La France, à cause des événements qui viennent de l'éprouver tout dernièrement ne peut en ce moment-ci s'occuper aucunement de nous; mais l'Italie depuis peu, a laissé clairement voir qu'elle désire la remplacer ici et suivre la même politique. Si la France avait songé par la conquête du littoral africain de faire de la Méditerranée un lac français, il est très probable que l'Italie veut profiter des malheurs de sa voisine pour obtenir ce à quoi la France aspirait et d'établir dans cette Régence une colonie italienne semblable à celle française de l'Algérie».

Khereddine expose également le cœur du litige avec l'Italie, qui pourrait servir de prétexte à une prise de contrôle colonial rapide:

«L'Italie n'a pas perdu de temps à dévoiler ses projets. Elle a pris pour prétexte une affaire injuste, qui ne repose sur aucun des principes du droit et de l'équité, pour créer une querelle à notre Gouvernement».

Le rapport se conclut ainsi sur un véritable appel à l'aide, dénonçant l'ingérence coloniale italienne:

«Grâce à Dieu, nous sommes parvenus à nous dégager momentanément du réseau dans lequel elle voulait nous étreindre, mais nous craignons qu'elle revienne à la charge avec plus de probabilité de réussite».

Pour Khereddine ce moment est donc celui d'une nécessité impérieuse de renforcer la symbolique impériale et l'efficacité politique dérivant de son affichage explicite. Pour cela, il sait conjuguer les arguments d'ordre philosophique et religieux à ceux

plus directement factuels et expose au Sultan la menace, de moins en moins voilée, de voir la Tunisie échapper à l'Empire:

«Pour rendre heureuse cette terre Musulmane, la rassurer contre toute domination étrangère et lui laisser le loisir de s'occuper de sa prospérité intérieure, il n'y a à notre avis qu'un seul moyen: c'est celui de renouveler ouvertement et officiellement l'ancien lien avec la Sublime Porte et porter ce fait à la connaissance de toutes les puissances qui n'ont jamais cessé de reconnaître les droits primitifs de l'Empire. Par cet acte les affaires de la Régence suivront une marche régulière, ses craintes, Dieu aidant, se dissiperont, sa faiblesse se changera en vigueur et sur elle sera étendue l'égide du bonheur que l'Eternel accorde aux vicaires de son Prophète. Que les bénédictions et le salut de Dieu soient sur lui !»

Pour Khereddine, un message clair venant d'Istanbul aurait force de contrainte diplomatique face aux Européens et serait un atout précieux dans les négociations et dans son quotidien de Président d'une Commission internationale à Tunis dont l'essence même déjà annonçait et matérialisait une perte de souveraineté. L'auteur du rapport insiste ainsi dans sa demande d'un Firman solennel du Sultan confirmant la lettre viziriale de 1281. Il montre cependant sa déception qu'une telle démarche n'ait pas été déjà entreprise:

«Altesse, le Prince de cette Régence et ses conseillers viennent demander pour la seconde fois, de la manière la plus ardente, l'émanation du Firman vénéré qui sanctionnerait solennellement la lettre viziriale du 23 Rajab 1281. Les Musulmans, après Dieu tout Puissant, n'ont d'autre refuge que dans le successeur des Califes de l'Islam et nous comptons sur le puissant appui de votre Altesse pour obtenir de Sa Majesté l'objet de nos vœux les plus fervents».

Cette démarche ressort même en quelque sorte d'un ultimatum dans la négociation avec Istanbul:

«La haute intelligence de Votre Altesse et son zèle pour la religion sont pour nous, dégagés, devant Dieu et devant les hommes, de toute responsabilité pour les malheurs qui pourraient frapper ce pays si la Sublime Porte ne prend pas en sérieuse considération notre demande et ne manifeste pas le lien de la Tunisie avec l'Empire de Celui auprès duquel se réfugient tous les être créés, de Celui qui est le foyer de la puissance de l'Islam».

Dans un moment décisif dans sa carrière, Khereddine (qui deviendra d'ailleurs lui-même Grand Vizir à Istanbul en 1878) signe ici en tant que «Général de Division» et «Ministre dirigeant» (*al-wazîr al-mubâchir* dans la version arabe). Depuis 1869 il est président de la commission financière internationale créée pour gérer la dette et le budget de la province ottomane tunisienne et se trouve donc au cœur de cet instrument dont se servent les puissances européennes pour accroître leur contrôle sur la province et son gouvernement. Son quotidien dans la pratique de la négociation inspire donc sa correspondance avec Istanbul et sa recherche de marges de manœuvres pour se dégager de l'emprise européenne. Celui qui succédera en 1873 à Mustafa Khaznadar, au pouvoir depuis 1855, et a déjà été ministre de la Marine puis Président du Grand Conseil (1861-1862) est ainsi dès ce printemps 1871 dans une dynamique ascendante, affirmant son autorité par ce rapport. Il est aussi, sans que cela ne soit explicité, dans une logique de contestation de la gestion financière de Khaznadar et se présente implicitement (même si l'historiographie a montré que lui-même avait ses propres ambiguïtés) pour Istanbul comme un recours possible et un homme de confiance plus éloigné des compromissions avec les Européens que certains autres personnages tunisois. Quelques mois plus tard, en août 1871, un rapport en langue ottomane, issu du même fonds des archives stambouliotes (BOA. I.MMS.0041/1696/13) [Document 4], illustre l'avancée dans les rouages complexes d'une négociation à acteurs multiples et enjeux croisés de la demande de Firman.

On y retrouve les échos de la rhétorique religieuse et les ressorts de ce même mode de communication dans la dénonciation du caractère biaisé par l'ingérence européenne des réformes impériales. Le Firman, qui contribue assurément à préserver la Tunisie de la colonisation pour une autre décennie et à affirmer Khereddine comme puissant relai à Tunis de la souveraineté ottomane, finit par être émané dans les derniers mois de 1871⁽²¹⁾. Khereddine se rend à Istanbul pour le recevoir auprès du Grand Vizir Nedim Pacha (1818-1883), l'ancien gouverneur de Damas qui avait succédé quelques jours auparavant à Mehmed Emin Ali Pacha, décédé⁽²²⁾.

Ce dossier montre donc l'apport des archives stambouliote à la compréhension de l'évolution de la place de la province tunisienne dans ces moments clés⁽²³⁾. Un regard par Istanbul illustre aussi l'importance de la communication au sein de l'Empire et la connaissance précise qu'avaient les bureaux centraux des événements, jeux de factions et d'influence dans la province. Ces archives permettent également de saisir la nature des mécanismes de négociation non seulement à Tunis mais aussi entre Tunis et les puissances européennes ainsi qu'Istanbul. On y perçoit de plus la grande lucidité des acteurs sur les mécanismes de l'ingérence et les ressorts de l'articulation des rhétoriques politique, religieuse et diplomatique. Les jeux internes à Tunis entre M. Khaznadar et Khereddine sont ainsi éclairés d'un jour différent de ce que les narrations centrées sur les archives européennes peuvent transcrire. Pour ce qui concerne la nature et

(21) Jean GANIAGE, *Les origines du Protectorat français en Tunisie ...*, op. cit., p.343.

(22) Voir: François ARNOULET, «Les rapports tuniso-ottomans...», art. cité, p.147.

(23) Sur ce point voir aussi: Abdelhamid HENIA, «Archives ottomanes en Tunisie et histoire régionale» in Abdelhamid HENIA, Abderrahman EL MOUDDEN et Abderrahim BEN HADDA (dir.), *Les Ottomans au Maghreb à travers les archives locales et méditerranéennes*, Rabat, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 2005, p. 241-255 et Abdeljelil TEMIMI, *Recherches et documents d'histoire maghrébine (1816-1871)*, Tunis, PUF, 1971, 206p.

les modalités de la négociation, ces archives permettent de saisir la complexité des sphères factuelles, symboliques et politiques en jeu, ainsi que la ductilité des arguments dans chacune de ces sphères. Une attention aux archives stambouliotes permet aussi de percevoir les rouages souvent cachés de la négociation de l'ottomanité et de sa défense.



FLSHB
Ben M'sik
Faculté des Sciences Ben M'sik
Université Hassan II de Casablanca



كلية العلوم الإدارية وإدارة الأعمال
FACULTY OF MANAGEMENT, UTUNIS



المفاوضات

بين بلدان المغرب وأوروبا المتوسطية
من العصر الوسيط إلى القرن العشرين

أعمال الندوة الدولية العلمية التي نُظمت
بكلية الآداب والعلوم الانسانية بسوسة يومي 1 و 2 مارس 2019
مشروع التعاون التونسي المغربي TM/01/17

جفجج النصوص وقدمها:

حياة عمامو ويليلى مزبان و المهدي جراد